



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 43349

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'insécurité dans les trains. L'insécurité dans les trains est restée préoccupante en 1999 avec une hausse de 20,9 % des atteintes contre les voyageurs. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qui ont été prises en 1999 pour prévenir ces atteintes et les moyens qui seront mis en oeuvre par le Gouvernement pour l'année 2000.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de sa mission définie par l'arrêté du 31 mars 1989, la brigade des chemins de fer de la direction centrale de la police aux frontières constitue l'un des acteurs concourant à la préservation de la paix publique dans les transports en commun principalement sur le réseau ferroviaire francilien SNCF. L'adoption, le 9 décembre 1997, de douze mesures pour la prévention et la sécurité dans les transports de voyageurs, matérialisées dès 1998 dans le cadre d'un programme triennal en faveur de la sécurité dans les transports collectifs d'Ile-de-France, a donné lieu à une évolution des moyens, des missions et du champ d'intervention des forces chargées de la sécurisation ferroviaire en Ile-de-France ; cette évolution a été confirmée lors du dernier conseil de sécurité intérieure du 6 décembre 1999. Face à la montée en puissance des actes de délinquance affectant les usagers et les personnels SNCF, des moyens spécifiques ont été mis en place au cours de l'année 1999 par la brigade des chemins de fer sur le réseau ferré Ile-de-France ; l'année 2000 devrait confirmer les résultats encourageants obtenus. Le renforcement de la présence policière sur les réseaux s'est traduit au niveau de la brigade des chemins de fer (BCF) par une augmentation de ses effectifs assurant la sécurité du réseau ferré et par une rationalisation de leurs conditions d'emploi : 485 personnels (dont 2 adjoints de sécurité) au 1er janvier 1998 à 584 (dont 43 adjoints de sécurité) au 1er mars 2000. Depuis octobre 1998, des renforts de CRS sont, en outre, mis régulièrement à la disposition de la BCF pour la sécurisation en Ile-de-France. Des adjoints de sécurité supplémentaires viendront renforcer ce dispositif cette année portant à plus de 600 l'ensemble des effectifs de la BCF. Depuis 1998, dans le cadre d'une redistribution des rôles et d'une complémentarité des missions avec la surveillance générale SNCF (SUGE), les agents de la SUGE orientent leurs actions sur la protection des agents et des installations de la SNCF ; pour sa part, la BCF recentre son activité sur sa mission de prévention et de répression des atteintes aux personnes et aux biens sur le réseau ferré. L'ilotage ferroviaire en partenariat avec la SNCF a été d'autre part renforcé afin d'assurer une présence policière plus visible sur le réseau Ile-de-France. Cette orientation s'est traduite par des résultats probants (96 572 patrouilles en 1999 contre 74 314 en 1998, 129 606 contrôles d'identité contre 85 064 en 1998, 66 008 passages au FPR contre 51 216 en 1998, 2 598 mises à disposition contre 2 435 en 1998). Le nombre d'opérations de sécurisation communes traduisant la complémentarité des acteurs en charge de la sécurisation ferroviaire est en hausse significative (1 163 opérations en 1999 contre 992 en 1998). Ce partenariat dynamique a été renforcé par la signature de contrats locaux de sécurité à thématique transport dans les départements franciliens et par l'ouverture de postes de police en gares rattachés aux DDSP territorialement compétentes. La lutte efficace contre la délinquance spécifique au réseau ferré menée par les groupes d'investigations et de procédures a, depuis mars 1999, entraîné une augmentation sensible de l'activité judiciaire du service (2 631

procédures judiciaires en 1998, 3 284 en 1999). Cette prise en compte traduit une meilleure réactivité policière face au développement des bandes, souvent à l'origine d'agressions dans les trains, confortée en cela par des réponses judiciaires appropriées pour les actes les plus répréhensibles (98 écroués contre 18 en 1998 et 1 en 1997). Au sein des postes déconcentrés de sécurité des chemins de fer implantés dans les cinq principales gares parisiennes (Paris Nord, Paris Est, Paris Saint-Lazare, Paris Lyon, Paris Montparnasse), des correspondants judiciaires chargés de l'accueil et du traitement des plaintes en temps réel avec l'assistance d'un outil informatisé adapté (le Canonge informatisé) ont conduit à une très nette amélioration de la prise en compte et du suivi des victimes. L'année 2000 devrait confirmer ces résultats. La priorité donnée aux zones les plus vulnérables sera poursuivie, aidée en cela par la documentation opérationnelle mise en place au sein du service depuis mars 1999 afin d'orienter efficacement les patrouilles en sécurisation à bord des trains. Le service contribue par ailleurs à des opérations ponctuelles à sécuriser le réseau ferré hors Ile-de-France. Enfin, le rapprochement, en septembre 2000, sur le site de la gare du Nord, des postes de commandement de la BCF et de la SUGE/SNCF, équipés de manière complémentaire des réseaux ACROPOL et IRIS, devrait constituer le point d'orgue du renforcement des moyens des principaux acteurs en charge de la sécurisation ferroviaire en Ile-de-France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43349

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2000, page 1751

**Réponse publiée le :** 5 juin 2000, page 3455